



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-TH-18**

Programmateur d'intermittence pour un chauffage individuel à combustible

1. Secteur d'application

Bâtiments résidentiels existants.

2. Dénomination

Mise en place, sur une chaudière existante, d'un équipement ayant la fonction de programmation d'intermittence, au sens de la norme EN 12098-5, pour un chauffage individuel à combustible.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Pour une maison individuelle :

Zone climatique	Montant en kWh cumac pour un programmateur	X	Facteur correctif	Surface habitable (m ²)
H1	28 000		0,2	S < 35
H2	23 000		0,4	35 ≤ S < 60
			0,7	60 ≤ S < 80
			0,9	80 ≤ S < 100
H3	15 000		1,1	100 ≤ S ≤ 130
			1,4	> 130

Pour un appartement :

Zone climatique	Montant unitaire en kWh cumac
H1	13 000
H2	10 000
H3	6 900